



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

8556/86 (Presse 123)

1099th meeting of the Council
- Foreign Affairs -

Brussels, 21 and 22 July 1986

President:

Sir Geoffrey HOWE,
Secretary of State for Foreign
and Commonwealth Affairs
of the United Kingdom

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Leo TINDEMANS Minister for Foreign Relations
Mr Paul DE KEERSMAEKER State Secretary for European Affairs
and Agriculture

Denmark:

Mr Knud-Erik TYGESEN State Secretary,
Ministry of Foreign Affairs

Germany:

Mr Lutz STAVENHAGEN Minister of State,
Federal Ministry of Foreign Affairs

Greece:

Mr Theodoros PANGALOS Deputy Minister for Foreign Affairs

Spain:

Mr Francisco FERNANDEZ-ORDONEZ Minister for Foreign Affairs
Mr Pedro SOLBES State Secretary for Relations with
the European Communities

France:

Mr Jean-Bernard RAIMOND Minister for Foreign Affairs

Ireland:

Mr Peter BARRY Minister for Foreign Affairs
Mr George BIRMINGHAM Minister of State for Foreign Affairs

Italy:

Mr Mario FIORET State Secretary,
Ministry of Foreign Affairs

Luxembourg:

Mr Jacques F. POOS Minister for Foreign Affairs

Netherlands:

Mr H. VAN DEN BROEK Minister for Foreign Affairs

Portugal:

Mr Pedro PIRES DE MIRANDA Minister for Foreign Affairs

Mr Vitor MARTINS State Secretary for
European Integration

United Kingdom:

Sir Geoffrey HOWE Secretary of State for Foreign
and Commonwealth Affairs

Mrs Lynda CHALKER Minister of State, Foreign
and Commonwealth Office

Mr Alan CLARK Minister of State
Department of Trade and Industry

o

o o

Commission:

Mr Lorenzo NATALI Vice-President

Mr Claude CHEYSSON Member

Mr Willy DE CLERCQ Member

RELATIONS WITH THE GULF STATES

The Council heard a report by Mr CHEYSSON, Member of the Commission, on the Commission's exploratory talks with the Gulf Co-operation Council concerning the negotiation of an agreement between the EEC and the GCC.

The Council confirmed the importance it attached to the strengthening of relations with the Gulf Co-operation Council and discussed the various possible options as regards the conclusion of such an Agreement.

Lastly, it requested the Commission to submit proposals to it without delay to enable the negotiations to begin in the autumn.

MEDITERRANEAN POLICY OF THE ENLARGED COMMUNITY

At the Council's invitation, the Presidency and the Commission held discussions with the Spanish delegation as the Council meeting proceeded on all the points still preventing the Spanish delegation from approving the changes to the Directives to enable the negotiations with Mediterranean third countries to be resumed.

The Spanish delegation will submit the results of these discussions to its Government and will announce within the next few days whether its Government can accept them. If so, the Presidency will submit an overall compromise proposal to the Council with a recommendation that it be approved.

EEC-US RELATIONS - PRESIDENCY CONCLUSIONS

The Council welcomed the interim agreement reached between the European Community and the United States over the problems arising from enlargement. It emphasized the importance of bringing the Article XXIV.6 negotiations to an early conclusion, not later than the end of 1986.

The Council welcomed the agreement reached with the United States on semi-finished steel products. It noted that delay in confirming the agreement would be liable seriously to jeopardize its implementation and called on the American authorities to confirm the agreement.

The Council noted that contacts were continuing between the Commission and the American authorities over the trade measures taken by the two sides in November 1985 and that, in this context, the Commission would take note of the particular views expressed today. It reaffirmed the willingness of the Community to work for an early conclusion to these negotiations on the basis of a balanced package which takes full account of the Community's interests. In this context it emphasized the importance it attached to the Commission obtaining from the United States adequate assurances that the Community's Mediterranean Agreements would not in future be challenged by the United States and its willingness, in the context of such assurances, to seek with the United States ways of removing the measures taken by each side in November 1985. As in June, the Council noted that in the event of any further unilateral United States action to impede imports from the Community, the Community would take immediate equivalent action.

The Council finally noted the intention of the Commission to come back to the Permanent Representatives Committee when its work had reached a conclusion.

RELATIONS WITH JAPAN - PRESIDENCY CONCLUSIONS

After hearing a report from the Commission on recent consultations with Japan, the Council reaffirmed that its declaration of 10 March remains Community policy.

The Council expressed its intention to reaffirm to the new Japanese Government the demands set out in the Council declaration of 10 March, particularly those concerning market opening, structural change and the need to follow appropriate macro-economic and exchange rate policies.

Having taken note that the President of the Commission intends to write on these lines to the new Japanese Government, the Presidency announced its intention to do the same, noting in particular:

- the Community's readiness to work with the Japanese Government to improve the balance in trade and economic relations, e.g. through the Action Programme and as recommended by the MAEKAWA Commission Report;
- the concern at the lack of progress since 10 March and the worsening overall trade figures, and indications of diversion to the Community of Japanese exports from other major markets.

Consequently, the Council invited the Commission

- to press for early action to remove discriminatory barriers against imports of alcoholic drinks; the Council suggested that if this were not achieved by the autumn, the Commission should instigate Article XXIII action;
- to select other market sectors for market opening initiatives, on the same basis;
- to review Japanese export practices with a view to obtaining redress where they operate in violation of GATT obligations;

- to ensure that arrangements for joint EEC/Japan monitoring of the implementation of Japanese measures work as effectively as possible;
- to present a full report to enable the Council to review progress in the autumn.

PREPARATION FOR THE 5th MEETING OF THE EEC-YUGOSLAVIA CO-OPERATION COUNCIL

The Council drew up the position to be adopted by the Community at the 5th meeting of the EEC-Yugoslavia Co-operation Council at ministerial level to be held during the course of this meeting (on the morning of Tuesday 22 July).

HUNGER IN THE WORLD

The Council noted that the Commission proposal for a Regulation to release the appropriations entered in the 1986 budget to combat hunger in the world was unlikely to obtain the unanimous agreement required. It called upon the Permanent Representatives Committee to lose no time in finding ways of using these appropriations to combat hunger in the world by means of transfers.

IMPORTS OF NEW ZEALAND BUTTER INTO THE UNITED KINGDOM

The Council adopted the Regulation relating to the continuing of the import of New Zealand butter into the United Kingdom on special terms.

The following quantities may be imported over the next two years:

- 76 500 tonnes in 1987,
- 74 500 tonnes in 1988.

It is understood that if the situation on the butter market requires changes to be made to the terms of intervention, these changes must be reflected in the price of New Zealand butter marketed in the Community.

The Council acknowledged that major difficulties exist on the Community butter market, particularly in the United Kingdom, which result from changing production and consumption factors over the past decade. It agreed that special access arrangements for New Zealand butter after 1988 would be examined in the light of these factors.

The Commission, for its part, declared that it would submit to the Council for an early decision a proposal to amend the system of buying up of quotas (Regulations No 857/84 and No 1336/86) which would allow Member States the facility of introducing under national legislation a system of purchase and re-sale of quotas within the collection area of individual purchasing dairies.

POSSIBILITY OF FISHING IN THE NAFO REGULATORY AREA

The Council adopted by a qualified majority a Regulation fixing for 1986 catch quotas for certain fish stocks and groups of fish stocks (Community TACs for cod, squid, capelin) in the Regulatory Area as defined in the NAFO Convention (North-West Atlantic).

RENEWAL OF THE ECONOMIC AND SOCIAL COMMITTEE

The Council raised the matter of the renewal of membership of the Economic and Social Committee and noted that all the Governments of the Member States would submit their list of candidates in good time to enable the new members of the Economic and Social Committee to be appointed by 20 September, the date on which the term of office of the current Committee members expires.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Agriculture

The Council adopted in the official languages of the Communities
Regulations

- amending Regulation (EEC) No 3626/82 on the implementation in the Community of the Convention on international trade in endangered species of wild fauna and flora
- amending Regulation (EEC) No 569/86 laying down general rules for the application of the supplementary mechanism applicable to trade (see press release 8354/86 (Presse 118) from the Council meeting on agriculture on 14 and 15 July 1986)
- amending Regulation (EEC) No 866/84 laying down special measures concerning the exclusion of milk products from inward processing arrangements and from certain usual forms of handling (exclusion of whey from the suspension of inward processing arrangements in the milk sector until 31 December 1986) (see press release 8354/86 (Presse 118) from the Council meeting on agriculture on 14 and 15 July 1986)
- amending Regulation (EEC) No 857/84 adopting general rules for the application of the levy referred to in Article 5c of Regulation (EEC) No 804/68 in the milk and milk products sector (adjustments for Spain).

The Council also adopted in the official languages of the
Communities Directives

- amending Directive 79/117/EEC prohibiting the placing on the market and use of plant protection products containing certain active substances.

The purpose of this Directive is to add ethylene oxide to the list of active substances prohibited under the above Directive while providing for a derogation authorizing the Member States to continue using this product temporarily on their territory to fumigate certain products (see press release 7110/86 (Presse 74) from the Council meeting on agriculture on 26 and 27 May 1986).

- amending Directive 74/83/EEC on the fixing of maximum permitted levels for undesirable substances and products in feedingstuffs, Directive 77/101/EEC on the marketing of straight feedingstuffs and Directive 79/373/EEC on the marketing of compound feedingstuffs.

The purpose of this Directive is to incorporate into the Directive on undesirable substances and products provisions governing the presence of aflatoxin in the raw materials used to manufacture feedingstuffs since this substance, which forms naturally on these raw materials particularly in hot and humid climatic conditions, is harmful to human and animal health.

It is also intended to make certain technical amendments to the Directive on straight feedingstuffs and to amend the provisions governing labelling in the Directive on compound feedingstuffs in order to provide better information to farmers on the characteristics of the products marketed (see press release 7827/86 (Presse 102) from the Council meeting on Agriculture on 24 and 25 June 1986).

Fisheries

The Council adopted in the official languages of the Communities Regulations:

- amending Regulation (EEC) No 2245/85 laying down certain technical measures for the conservation of fish stocks in the Antarctic. The purpose of this Regulation is to ban fishing of the "Notothenia rossii" variety in the waters round South Georgia and to thus make the Community rules comply with the Commission recommendation for the conservation of Antarctic marine living resources which has become binding on the Contracting Parties to the Antarctic Convention of 19 May 1986
- amending Annex VI to Regulation (EEC) No 3796/81 on the common organization of the market in fishery products.

Taxation

The Council adopted in the official languages of the Communities a Decision authorizing the United Kingdom to apply a special measure in respect of the non-deductible value added tax charged on fuel used in company cars.

Relations with the ACP States and the OCT

The Council adopted in the official languages of the Communities
Decisions:

- adopting the Rules of Procedure of the European Development Fund Committee
- adopting the Rules of Procedure of the Committee set up under the auspices of the European Investment Bank, referred to as the Article 22 Committee.

ECSC

The Council granted consultation on a draft Commission Decision (ECSC) implementing Decision No 2064/86/ECSC on Community rules for aids to the coal industry.

The Council also granted its assent

- pursuant to Article 55(2)(c) of the ECSC Treaty to the granting of financial aid for the implementation of a programme of pilot and demonstration projects in the iron and steel industry
- pursuant to the second paragraph of Article 54 of the ECSC Treaty to the 2nd instalment (1986-1988) of the 10th ECSC low-cost housing programme.

Social Affairs

The Council adopted in the official languages of the Communities the conclusions on procedures for informing and consulting the employees of undertakings with complex structures (see press release 7350/86 (Presse 83) from the Council meeting on labour and social affairs on 5 June 1986).

New Council building

In accordance with the contract of 26 February 1985 between the Belgian State and the Council which lays down that the Council will take a decision on the different stages in the completion of its new building, the Council took a decision on the proposals which the Belgian State submitted to it on 30 April 1986 concerning the Drawings stage. This will enable the Belgian authorities to begin work on the orientation and development of designs for the preliminary scheme stage on the basis of the Council's recommendations.

Bruxelles, le 18 juillet 1986.

NOTE BIO(86)207 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL AFFAIRES GENERALES - 21/22 juillet 1986

=====

(F. LE BAIL)

433

Le Conseil proprement dit debutera a 15 h, lundi 21 juillet et se poursuivra mardi matin. Il sera precede d'une session de cooperation politique qui commencera a 10 h.

Principaux points a l'ordre du jour :

Relations avec les pays du Golfe :

Les discussions a ce sujet se tiendront dans un cadre tres restreint.

Depuis la reunion au niveau ministeriel Golfe/Communaute du 14 octobre 1985, ou il avait ete decide d'accelerer les discussions en vue de la conclusion d'un accord, plusieurs rounds de contacts exploratoires ont eu lieu. Le dernier a'est tenu a Ryad les 26 et 27 avril 1986. Le probleme essentiel a resoudre reste celui du commerce pour lequel les positions ne semblent pas s'etre rapprochees.

La Commission n'a pas fait, a ce stade, de proposition de mandat de negociation au Conseil. Mr Cheysson mettra a profit cette discussion pour obtenir l'opinion des Ministres des Affaires Etrangeres sur les differentes options envisageables pour cet accord afin d'en tenir compte au moment ou la Commission fera ses propositions. La discussion au Conseil se tient egalement dans la perspective de la reunion qui aura lieu le 26 septembre prochain a New-York entre la Communaute et les Ministres des Affaires Etrangeres du Golfe en marge de l'Assemblee Generale, reunion qui portera a la fois sur la cooperation politique et sur l'eventuel accord CEE-pays du Golfe.

Relations CEE/Japon :

Sur la base d'un rapport oral par Mr De Clercq sur l'evolution recente des relations commerciales CEE/Japon ainsi que sur les consultations a haut-niveau des 7/9 juillet dernier, le Conseil devrait se prononcer sur un message a adresser au Gouvernement japonais; ce message devrait reiterer les preoccupations de la Communaute face a la deterioration des relations commerciales ainsi que confirmer la position de la Communaute a l'egard du Japon telle qu'exprimee dans les conclusions du Conseil le 10 mars dernier : maintien de la pression en vue de l'ouverture du marche, reequilibre des avantages et renforcement de la cooperation sous toutes ses formes.

Relations CEE/Etats-Unis :

Après les semi-finis et les problèmes liés à l'élargissement, c'est le différend agrumes/pâtes qui sera au menu du Conseil. Ce différend a pour objectif l'octroi par la Communauté des préférences tarifaires sur les agrumes en provenance des pays méditerranéens dans le cadre des accords conclus avec ces pays.

Depuis novembre dernier, les Etats-Unis ont imposé unilatéralement des augmentations de droits sur les pâtes en provenance de la Communauté en protestation contre ces préférences; augmentations de droits auxquelles la Communauté a répondu par une mesure similaire sur les citrons et les noix en provenance des Etats-Unis.

Mr. De Clercq fera rapport au Conseil sur l'état des discussions de ses services avec les autorités américaines afin de trouver une solution définitive à ce problème. Ces discussions sont actuellement dans l'impasse puisque les Etats-Unis ne semblent pas en mesure de renoncer à toute nouvelle contestation de nos accords méditerranéens dans l'avenir, condition indispensable à toute solution négociée pour la Communauté. M. De Clercq proposera au Conseil de conserver une attitude ferme sur ce point.

Politique méditerranéenne de la Communauté élargie :

Nouvelle tentative du Conseil de finaliser le mandat à donner à la Commission pour qu'elle puisse entamer les négociations avec les pays tiers méditerranéens sur l'adaptation au volet commercial des accords préférentiels.

Beurre néo-zélandais :

Une réserve irlandaise a bloqué l'adoption par le Conseil Agriculture des quotas d'importation de beurre néo-zélandais pour les années 1987-1988. Le Conseil se saisira à nouveau du problème.

Conseil de coopération CEE-Yougoslavie :

Ce Conseil de coopération se tiendra le mardi 22 juillet et sera l'occasion de passer en revue l'ensemble des relations Communauté/Yougoslavie tant sur les points commerciaux que sur ceux de la coopération. La délégation yougoslave soulèvera également le problème de Tchernobyl et de ses conséquences.

Amitiés,



H. PAEMEN, Comeur////

Bruxelles, le 22 juillet 1986

NOTE BIO(86) 207 (suite 1 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL AFFAIRES GENERALES - 21 JUILLET 1986
(F. LE BAIL)

ETATS-UNIS/AGRUMES :

M. De Clercq a fait rapport au Conseil de l'état des discussions entre les Etats-Unis et la Communauté sur le problème des agrumes. Ces discussions, qui ont débuté en novembre dernier, sont aujourd'hui dans l'impasse du fait de l'attitude américaine qui refuse de garantir qu'ils ne remettront plus en cause les accords préférentiels de la Communauté. M. De Clercq a suggéré au Conseil de maintenir une attitude ferme et la stratégie qu'il a proposée a été adoptée à l'unanimité par les Etats membres. Il s'agit d'une part de continuer à demander aux Etats-Unis de renoncer définitivement à attaquer dans l'avenir les accords méditerranéens de la Communauté. D'autre part, les discussions vont continuer avec l'objectif de parvenir à un paquet de concessions équilibrées. La Communauté demandera en particulier aux Etats-Unis des concessions substantielles sur des produits ayant un intérêt particulier pour les Etats membres méditerranéens. Enfin, le Conseil a décidé qu'au cas où les Etats-Unis prendraient des mesures unilatérales, la Communauté répondrait immédiatement par des mesures équivalentes, quitte à convoquer un Conseil dans le courant du mois d'août.

JAPON :

M. De Clercq a fait à ses collègues le bilan de la situation Communauté/Japon : détérioration continue de la balance commerciale, diversion des exportations des Etats-Unis vers la Communauté, absence totale de progrès sur des cas spécifiques comme les vins et liqueurs.

Le Conseil a donc décidé d'adresser une lettre de son Président ainsi qu'une lettre du Président de la Commission au futur Premier Ministre japonais pour souligner à nouveau la préoccupation de la Communauté devant cet état de chose, pour réaffirmer sa politique telle que décrite dans la déclaration du Conseil du 10 mars dernier (maintien de la pression pour une plus grande ouverture du marché, équilibre des avantages, coopération accrue). Le Conseil a également décidé d'engager une action au titre de l'article XXIII du GATT en octobre prochain si aucun progrès n'était fait sur la question spécifique des vins et alcools. Il a demandé à la Commission d'identifier des secteurs/produits pour lesquels la pression pour l'ouverture du marché devrait être accrue et enfin d'examiner les pratiques commerciales japonaises, en particulier dans l'optique du dumping. La Commission devra faire rapport au Conseil de l'état de la situation à l'automne.

FAIM DANS LE MONDE :

Le Conseil a renvoyé au COREPER l'examen du règlement relatif à l'exécution du programme spécial de lutte contre la faim dans le monde. M. Natali a fait un plaidoyer en faveur de l'adoption de ce règlement qui permettrait à la Commission de pouvoir utiliser les 29 mioEcus consacrés à ce problème dans le budget 1985. Aucune majorité ne s'est dégagée ni dans un sens ni dans l'autre.

CONVENTION NAFO :

Le Conseil a adopté le règlement du Conseil fixant les possibilités de captures pour certains stocks ou groupes de stocks de poissons dans la zone de réglementation définie par la Convention NAFO.

Beurre néo-zélandais :

Le Conseil a repris mardi matin l'examen de ce problème à l'issue des contacts bilatéraux qui avaient eu lieu le jour précédent. L'Irlande a pu lever sa réserve et le Conseil a ainsi adopté la proposition de la Commission relative à l'importation du beurre néo-zélandais au prix d'une modification des quantités pour les années 1987-88. Les quantités que la Nouvelle-Zélande pourra exporter à conditions spéciales pour l'année 1987 seront de 76.500 tonnes (au lieu de 77.000 initialement prévues) et de 74.500 tonnes pour 1988 (au lieu de 75.000).

Toutefois cette décision ne sera officialisée que lorsque la France aura levé sa réserve d'attente, ce qu'elle fera dans le courant de la journée.

POLITIQUE MEDITERRANEENNE :

LE CONSEIL, comme il était prévu, n'a pas pu finaliser le mandat de négociations pays tiers méditerranéens, l'Espagne continuant à bloquer l'ensemble du paquet car elle estime n'avoir toujours pas obtenu satisfaction sur les Canaries et l'Espagne péninsulaire.

Les experts ont fait une dernière tentative et élaboré au cours de la nuit de légères modifications susceptibles d'aller à la rencontre de la position espagnole. La délégation espagnole présentera ces modifications au nouveau gouvernement qui devrait se prononcer sur celles-ci dans les jours à venir. Le Président a souligné l'impatience croissante de l'ensemble des autres Etats membres et qu'il s'agissait là des dernières modifications possibles. Le risque est grand que si elles n'étaient pas acceptées par l'Espagne, le Conseil reviendrait purement et simplement au compromis de la Présidence du 30 juin dernier.

CONSEIL DE COOPERATION CEE/YOUGOSLAVIE

le Conseil de coopération CEE/Yougoslavie s'est réuni à Bruxelles le 22 juillet sous la présidence conjointe de Sir Geoffrey Howe et de M. DIZDAREVIC, Ministre yougoslave des affaires étrangères, la Commission étant représentée par Mr Cheysson.

Le Président Howe a souligné l'importance des relations entre la Communauté et la Yougoslavie ainsi que les progrès réalisés malgré les difficultés qui ont pu surgir.

Trois points majeurs à l'ordre du jour: l'évolution du commerce, la coopération ainsi que les conséquences de Tchernobyl.

Sur le plan commercial, les Yougoslaves se plaignent de la diminution des échanges avec la Communauté, diminution de 17% en 1985. La part de la Communauté dans le commerce yougoslave est passée ces dernières années de 34 à 30% et le déficit qui avait eu tendance à s'atténuer jusqu'en 1984 a recommencé à s'accroître en 1985.

D'autre part la Yougoslavie est préoccupée par les conséquences de l'élargissement et les difficultés que cela pourrait représenter pour ses exportations de produits agricoles.

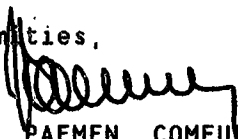
En réponse à cette argumentation, M. Cheysson a indiqué que si le déficit commercial entre la Communauté et la Yougoslavie était toujours de 1 milliard d'Ecus en 1985 il n'en avait pas moins diminué énormément puisqu'en 1981 il était de 2 milliards d'Ecus. Il a incité la Yougoslavie à tirer complètement parti des avantages préférentiels que lui accorde la Communauté, à mieux connaître le marché communautaire ainsi qu'à diversifier ses exportations. La Yougoslavie ne devrait pas être préoccupée par l'élargissement a-t-il-ajouté, puisque ses produits ne sont pas similaires à ceux des nouveaux Etats membres de la Communauté. L'élargissement devrait au contraire avoir des conséquences bénéfiques pour la Yougoslavie puisqu'elle lui ouvre le marché ibérique. M. Cheysson a également souligné l'importance de discussions bilatérales pour éviter de nouveaux cas de procédures antidumping dont se plaignent les Yougoslaves.

La coopération a été jugée satisfaisante des deux côtés. Les contacts sont nombreux, les procédures maintenant bien établies, et de nombreuses actions conjointes ont pu être lancées dans divers secteurs. La coopération scientifique et technologique est particulièrement active : 5 actions lancées en 1985 tant sous forme de projets de recherche que de séminaires. Bonne coopération également dans le domaine des statistiques (recherche d'harmonisation des statistiques, études en commun) et dans le domaine de la recherche agronomique. M. Cheysson a souligné l'importance de continuer à inciter les opérateurs économiques européens à investir en Yougoslavie et a rappelé les efforts faits par la Commission dans ce domaine.

La délégation yougoslave a réitéré son insatisfaction à l'égard de la proposition faite par le Conseil en vue du prochain protocole financier : 380 millions d'Ecus uniquement sous forme de prêts de la BEI. La Yougoslavie aurait souhaité qu'une aide budgétaire soit mise à sa disposition étant, avec Israël, le seul pays méditerranéen à ne pas en bénéficier.

S'agissant des conséquences de Tchernobyl, la délégation yougoslave a souligné les effets très importants tant au niveau politique qu'économique de Tchernobyl. Les mesures prises par la Communauté se sont traduites par des pertes de recettes d'exportation ainsi que par une diminution du tourisme. Le Président Howe a rappelé que les mesures prises par la Communauté avaient été inspirées uniquement par des soucis de santé publique et que l'embargo avait été levé aussi vite que possible. D'autre part, la Yougoslavie n'était pas sur la liste des pays pour lesquels il avait été recommandé aux touristes de prendre des précautions particulières.

Amities,


H. PAEMEN, COMEUR////

Bruxelles, le 18 juillet 1986
NOTE BIO(86) 209 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

RENDEZ-VOUS DE MIDI DU 18 JUILLET 1986

Sujets traites :

Conseil Affaires Generales (voir BIO separee)

CONSEIL BUDGET DES 21/22 juillet 1986 (O. von Schwerin)

Il s'agit de la premiere lecture du Conseil du budget 1987. A noter que cette reunion, 10 jours apres l'adoption du budget 1986, signifie qu'on respecte entierement le calendrier prevu dans le traite malgre les problemes serieux qui avaient reporte l'adoption du budget en cours de plus de six mois.

Quant aux problemes essentiels de politique budgetaire de cet exercice, il convient de rappeler :

- il s'agit d'un budget de "recettes" contrairement a la tradition du budget communautaire : en effet, en raison de la marge extremement limitee a l'interieur du plafond actuel des ressources propres (1,4% TVA), la Commission a du faire des propositions tres restrictives dans tous les domaines, et notamment pour les depenses agricoles pour lesquelles elle a applique scrupuleusement le cadre de reference de la discipline budgetaire : 22.960 ce qui correspond a un taux d'augmentation de 3,84% par rapport a l'annee en cours. De plus, elle a propose des economies a l'interieur du chapitre agricole de 1.150 mioEcus qui seront indispensables si l'on veut maintenir ce cadre. Des elements d'insecurite subsistent neanmoins notamment en ce qui concerne le developpement futur du taux dollar/Ecu, des prix mondiaux, etc.

- L'avant-projet de la Commission s'insere entierement dans la planification pluriannuelle presentee a l'autorite budgetaire fin avril (voir P-28) et tient ainsi compte des priorites etablies dans ce contexte.

- Afin de tenir compte de certains developpements imprevisibles une marge de 268 mioEcus a ete laissee a l'interieur du plafond.

La discussion au Conseil portera probablement notamment sur cet aspect, a savoir le degre de l'epuisement du plafond des ressources propres. En effet, d'apres les experiences avec le budget 1986 et notamment le degre largement inattendu de la baisse du dollar, la marge subsistante parait extremement etroite. Or, il est de tradition que le Conseil en premiere lecture s'efforce a reduire les propositions de la Commission substantiellement notamment dans le domaine des depenses non obligatoires, (c.a.d non agricoles). A rappeler que le Conseil s'efforce d'appliquer la discipline budgetaire egalement dans ce domaine par le respect du taux maximum (c.a.d la moitie dans cette phase) tandis que l'orientation de la Commission ainsi que de l'autre branche de l'autorite budgetaire (PE) est de ne pas etouffer les politiques structurelles ainsi que les actions nouvelles outre mesure par l'application formelle de ce cadre.

433

La nouvelle composition du Conseil a Douze qui a conduit a certaines modifications des interets et des majorites entre Etats membres risque de comporter de nouvelles complications notamment dans le domaine budgetaire comme cela c'est deja annonce dans la derniere phase des negociations sur le budget 1986.

Pour details voir IP(86) 368.

MATERIEL DIFFUSE :

Calendrier de la semaine

IP-370 - 60 mioEcus pour financement projets developpement en Amerique Latine et Asie

IP-371 - CEE-Japon : Boissons alcooliques

P - 64 - Approce integree dans processus de developpement

MEMO 92- Relations CEE-Yougoslavie

Amities,

H. PAEMEN, Comeur////

No GA

Bruxelles, le 22 juillet 1986

NOTE BIO(86) 209, suite 1, AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL BUDGET DES 21/22 Juillet 1986 (O. von Schwerin)

Le Conseil sur le budget 87, première lecture, qui avait débuté à 11.00 h a été interrompu à 3.00 h ce matin afin de donner une chance à la présidence pour trouver un compromis en bilatéral.

Il reprendra en plénière à 11.00 h.

Les travaux avaient débuté dans une très bonne atmosphère à la suite du compromis rapide intervenu il y a dix jours à Strasbourg sur le budget 86. En effet, plusieurs délégations ainsi que les représentants du Parlement se sont encore félicités de cette conclusion d'une situation fort préoccupante pour les finances communautaires. Néanmoins face au nouvel avant-projet 87, les intérêts opposés au sein du Conseil se sont fait jour de nouveau très vite à savoir le groupe des pays du nord qui poursuivent une politique d'austérité rigide et générale avec une nette priorité pour les dépenses d'intervention agricole tandis que les délégations des pays méditerranéens soutenus parfois par l'Irlande militent en faveur du développement des dépenses non obligatoires et notamment des fonds structurels. En effet, la scission au sein du Conseil était pendant de longues heures telle qu'on pouvait constater très nettement des minorités de blocage des deux côtés, ce qui finalement a conduit à une interruption des travaux.

De la part de la Commission, le Vice-Président CHRISTOPHERSEN a appelé au Conseil de présenter un projet de budget en première lecture qui doit être consistant et exécutable : en effet, notamment après l'arrêt de la Cour il doit être entendu que la première lecture ne doit pas être un pur exercice préparatoire qui laisse l'essentiel de la substance à négocier à la dernière lecture et qui permettrait ainsi au Conseil d'apporter des coupures politiquement non justifiées. La Commission a présenté un avant-projet d'une rigueur extrême face à l'épuisement des ressources propres. Et elle a présenté notamment dans le domaine agricole des sommes qui respectent scrupuleusement la discipline budgétaire du Conseil.

Les arguments développés par les délégations les plus restrictives (RFA, France, Pays-Bas, Royaume-Uni) visaient notamment à non seulement sauvegarder la dotation des dépenses agricoles (22.960 MECU) sans aucune déduction mais aussi de réserver une somme beaucoup plus importante que celle prévue par la Commission (268 MECU) comme marge de sécurité à l'intérieur du plafond 1,4 TVA et ceci pour pouvoir tenir compte des

.../...

développements en dehors du contrôle des instances communautaires comme notamment les prix mondiaux et les taux d'échange dollar-ECU.

C'est à cette fin que ces délégations ont concentré leurs efforts sur la réduction des DNO (dépenses non agricoles, notamment fonds structurels, recherche, etc...) dans le cadre précis de la moitié du taux maximum c'est-à-dire 4,05% d'augmentation.

Les délégations des pays méditerranéens et notamment de l'Espagne et de l'Italie se sont opposées à cette approche en raison de sa rigidité et de la tendance qui en résulte, à savoir de geler les nouvelles politiques et les fonds structurels en faveur de la seule PAC.

La concertation avec la délégation du Parlement s'était déroulée dans une atmosphère relativement sereine sans que la discussion ait abouti à des nouveaux éléments : les risques monétaires de la PAC, les préoccupations au sujet du poids du passé et de la dotation des fonds structurels, les doutes quant à la possibilité de rester à l'intérieur du plafond des ressources propres en 87 etc... ont meublé les débats.

La séance de nuit était marquée par les efforts de la présidence d'établir un compromis entre les camps opposés par la présentation d'un paquet d'ensemble qui vise à réduire les chapitres encore ouverts afin de les insérer dans le cadre du demi-taux maximum : c'est ainsi que par des coupures particulières à certaines lignes comme ingénierie financière, PME, recherche, pêche, FEDER et Fonds social, la présidence a essayé de réduire les paiements de quelque 188 MECU et les engagements de 388 MECU, tentative qui a finalement échoué ce matin et ceci non seulement en raison de l'opposition de l'Espagne et de l'Italie mais aussi de la France et de l'Allemagne qui encore voulait réduire les engagements notamment dans le Fonds Social de plusieurs centaines de millions.

Bien qu'il soit difficile à prévoir comment sur cette base un compromis pourrait être trouvé ce matin, la présidence ainsi que la majorité des délégations considèrent qu'un report de la première lecture en septembre prochain ce qui légalement serait possible, n'améliorerait pas les chances d'une solution.

A suivre.

Amitiés

H. PAEMEN, COMEUR////

Bruxelles, le 23 juillet 1986

NOTE BIO(86) 209, SUITE 2 ET FIN, AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL BUDGET DES 21 ET 22 JUILLET 1986 (O. VON SCHWERIN)

Le Conseil a terminé ses travaux le 22 juillet vers 19.00 h sans aboutir à un compromis malgré les efforts intenses de la présidence en plénière et bilatérale.

Au début de l'après-midi, la présidence avait soumis une proposition révisée du compromis qui consistait essentiellement à réduire les coupures envisagées dans des domaines particuliers comme FEDER et PIM en faveur des "pays du Sud" afin d'atteindre le demi-taux maximum (4,05%) précis pour le DNO auxquels les "pays du Nord" tiennent tellement.

La compensation financière de cette mesure aurait été acquise par une réduction linéaire considérable (5,3%) de l'ensemble des autres lignes DNO (à deux exceptions près).

Or il était évident que cette deuxième tentative était considérée encore moins satisfaisante par la plupart des délégations et n'était manifestement pas apte à combler le fossé entre les deux camps opposés. Quant à la Commission, M. CHRISTOPHERSEN s'est également distancé de cette approche qui, par ses effets de réduction linéaire, comporterait des problèmes considérables pour la Commission. De plus, il a considéré les réductions envisagées notamment en matière de politique de recherche comme injustifiées.

Bien que les montants financiers en question paraissent relativement limités, les délégations ne sont pas parvenues à un compromis même en réunion restreinte des ministres seuls. Plusieurs délégations (RFA et Pays-Bas) ont souligné qu'après cet échec, les propositions de compromis de la présidence ne sont plus considérées comme base de négociation.

Le Conseil a décidé de se réunir les 8 et 9 septembre prochains pour une nouvelle tentative de première lecture.

Le sentiment général était que les conditions au mois de septembre risquent de ne pas être plus faciles, notamment en ce qui concerne les dépenses agricoles à la suite de la nouvelle faiblesse du dollar.

.../...

D'autre part, il convient de rappeler que :

1. Ce report est entièrement compatible avec le calendrier officiel de la procédure budgétaire. La date limite pour la présentation du projet première lecture du Conseil : 5 octobre.
2. Le fait qu'un conflit essentiel s'est fait jour, cette fois déjà en première lecture du Conseil peut être considéré comme un progrès par rapport au déroulement habituel dans le passé qui consistait régulièrement à reporter les problèmes essentiels jusqu'à la dernière phase des négociations avec les risques évidents qui se sont fait jour notamment en décembre dernier.

Il paraît que sous ces aspects, l'arrêt de la Cour de Justice du 3 juillet a peut être également eu un certain impact.

Amitiés,

H. PAEMEN, COMEUR////